



Dispositif PASS'SPORT



Qu'est-ce-que le Pass'sport ?

Le Pass'Sport est une **aide** (allocation de rentrée sportive) versée par l'État pour **financer** tout ou une partie de son inscription dans une association sportive. Elle permet de **réduire** le coût de la licence ou de l'adhésion que l'on doit payer en s'inscrivant.

Ce coupon est utilisable dans l'ensemble de nos clubs, qui sont affiliés à la Fédération Française de Football.



Quel est le montant de cette aide ?



L'aide est de **50 €** par personne.

Par exemple, si vous inscrivez vos 2 enfants de 9 et 14 ans dans un club, l'État prendra en charge 2 fois 50 € c'est-à-dire 100 €

Les critères d'éligibilité



En 2022, pourront bénéficier du Pass'Sport :

- Les personnes nées entre le **16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le **1er juin 2002 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans)
- Les personnes nées entre le **16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans)
- Les **étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Les modalités d'inscription



Ce dispositif est ouvert du **1er juin au 31 décembre 2022**.

Les personnes éligibles recevront un code individuel par sms et courriel à partir du 15 juillet.

La réduction de 50€ se fera sur la présentation de ce code.

Pour les clubs, la déclaration a été simplifiée sur [Le Compte Asso](#) et le remboursement sera effectué en direct par l'Etat (Agence des Services et Paiements).

Pour en savoir plus :



- Site internet du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : sports.gouv.fr
- Site internet du [CNOSE](#)